GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AUBENAS
Dépôt n° A357 du 21 MARS 2005

BOISSONS SOFABO
S.A. au capital de 200 000 €
Siège social : LAVILLEDIEU (Ardèche)
Zone Industrielle Aubenas-Lavilledieu
327 892 964 - R.C.S. AUBENAS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 DECEMBRE 2004

Procès-verbal des délibérations

L'AN DEUX MILLE QUATRE
ET LE DEUX DECEMBRE, A 14 HEURES

Les actionnaires se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur la convocation faite au moyen de lettres recommandées adressées aux actionnaires.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian BOURGANEL, Président du Conseil.

Au vu de la feuille de présence, émargée par chaque membre entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire, Monsieur le Président appelle comme scrutateurs :

- Monsieur Thierry FLORIT,
- Monsieur Eric FLORIT.

Madame Jacqueline BOURGANEL est ensuite désignée comme secrétaire.

Les membres du bureau ainsi formé vérifient, arrêtent et certifient exacte la feuille de présence, qui fait apparaître que les actionnaires présents possèdent ou représentent 6 600 actions sur les 10 000 formant le capital. Ils déclarent que l'assemblée, représentant plus du quart des actions, est règulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Christian BOURGANEL constate que Monsieur Raymond ROBERT, Commissaire aux comptes convoqué est absent excusé.

Monsieur le Président met alors à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation des actionnaires avec le récépissé d'envoi recommandé,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux compte avec le récépissé d'envoi recommandé et l'accusé de réception,
- la feuille de présence avec les procurations,
- le texte des résolutions proposées.

UB TF JB EF

Monsieur le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés aux articles 168 de la loi et 135 du décret sur les sociétés commerciales, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, depuis la convocation de l'assemblée et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé ladite assemblée.

Sur sa demande, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis, Monsieur le Président rappelle alors l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant, tous deux démissionnaires ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Ce rappel fait, il donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Aucun des membres de l'assemblée ne demandant la parole, Monsieur le Président met alors aux voix les résolutions correspondant à l'ordre du jour, à savoir :

PREMIERE RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire,

1°) Prend acte de la démission, à compter de ce jour de :
- Monsieur Raymond ROBERT, Commissaire aux comptes titulaire ;
- La SARL "CRMD", Commissaire aux comptes suppléant.

2°) Nomme, à compter de ce jour :
- **La SARL "CRMD"** société de Commissariat aux comptes, dont le siège est à VALENCE (Drôme) 4, rue de la Cécile, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Fabrice DURAFFOURG ;

- **Monsieur Jean-Jacques GAUDILLAT**, Commissaire aux comptes, établi à VALENCE (Drôme) 4, rue de la Cécile, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;

Et ce pour la durée de leur mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera, en 2007, sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TF
EF JB

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire,

Donne tous pouvoirs à son Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales de publicité.

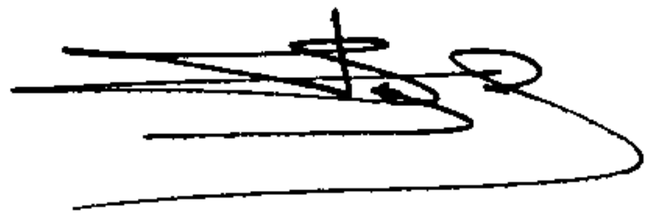
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

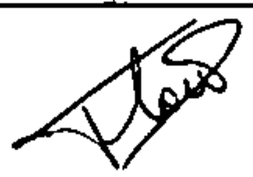
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les membres du bureau et le secrétaire.

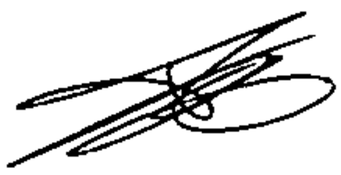
LE PRESIDENT
M. Christian BOURGANEL



LES SCRUTATEURS
M. Thierry FLORIT



~~**M. Christian BOURGANEL**~~
M. Eric FLORIT



LE SECRETAIRE
Mme Jacqueline BOURGANEL

